

**Budget Primitif 2016 Investissement**

**Rapport n° CD/2016/59**

**Service Chef de file :**

E220 - Service du budget et de la dette

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

Le présent rapport présente les crédits relatifs aux dépenses d'investissement de la collectivité, comprenant les éléments relatifs à la maîtrise d'ouvrage et aux subventions d'investissement et les choix opérés par le Département en la matière.

Ainsi que les orientations budgétaires pour 2015 et pour 2016 l'avaient montré, la capacité d'investissement de la collectivité devrait se situer durablement autour d'une centaine de millions d'euros. Le rapport BP Synthèse détaille la manière dont le Département parvient, en 2016, à dégager une épargne nette de 16M€ qui lui permet d'inscrire au BP des dépenses d'investissement de plus de 120M€ cette année. Il s'agit de franchir une nouvelle marche à la baisse après la période 2010-2013 qui a suivi le plan de relance – les investissements furent en moyenne de 210M€ par an – et les diminutions des années 2014 (186M€) et 2015 (prévision préalable au compte administratif de l'ordre de 156,3M€).

Or notre Département, qui consacrait un niveau élevé de ses investissements aux subventions, dispose d'un niveau d'engagement vis-à-vis des tiers davantage en rapport avec la situation des années 2010-2013 qu'avec celle de la nouvelle donne financière.

La transition nécessite de suivre des principes rigoureux de programmation de l'investissement, donc une manière différente de construire le budget, puis de nouvelles modalités de gestion.

**I- Un ajustement à la baisse durable qui implique de nouveaux principes de programmation budgétaire et de nouvelles modalités de gestion**

**1. Des principes rigoureux à suivre pour la programmation budgétaire**

Le budget d'investissement 2016 traduit l'application des principes suivants :

- En maîtrise d'ouvrage :
  - o Veiller à l'entretien du patrimoine départemental (principalement les routes et les bâtiments, notamment les collèges), ce qui nécessite annuellement la programmation de crédits de maintenance
  - o Mener à leur terme les projets engagés en travaux de manière à ne pas interrompre les chantiers
  - o Réinterroger tous les projets lancés s'ils ne sont pas encore fortement avancés dans les travaux
- En subventions :
  - o Honorer les engagements contractualisés sans s'interdire d'en réinterroger l'opportunité avant de les engager juridiquement

- Assurer autant que le budget le permet les paiements des projets déjà juridiquement engagés par l'assemblée

Au titre des priorités, on peut mentionner en particulier :

- Les routes
- Les collèges
- La politique de l'habitat que le Département cofinance avec l'Etat
- Les engagements dans des projets générateurs d'emplois futurs

## **2. La traduction dans le BP 2016**

### Trois natures d'investissement

Pour traduire budgétairement les principes énoncés ci-dessus, le BP 2016 comporte trois natures d'investissement :

1. La maîtrise d'ouvrage avec la maintenance prévue de la manière la plus juste pour assurer l'entretien du patrimoine et les crédits nécessaires à la poursuite des travaux lancés.
2. Des dépenses d'investissement hors MOA et subventions qui marquent soit leur caractère obligatoire, soit la volonté du Département d'en assurer prioritairement le paiement courant 2016.
3. Les subventions d'investissement, réparties en 2 catégories : des subventions affectées par politique et des subventions non affectées par politique au stade du BP. Pour ce qui concerne la seconde catégorie, ces crédits sont destinés à honorer prioritairement les factures des tiers correspondant aux projets engagés par le Département ces dernières années, et dans la mesure du possible aux projets qui seraient engagés en 2016 et se traduiraient déjà par la réception de factures. Cela concerne pour l'essentiel les contrats de territoire.

### Explications concernant les subventions non affectées par politique au stade du BP

Ainsi que l'expose le rapport BP Synthèse, nous faisons le choix d'un budget sans hausse de fiscalité ni hausse de dette. Ces choix stratégiques ont pour conséquence un budget d'investissement limité au stade du BP à 122,7M€.

Une fois déterminé le budget d'investissement consacré aux dépenses de maîtrise d'ouvrage et autres dépenses affectées (correspondant aux catégories 1 et 2 ci-dessus) et afin de ne pas augmenter le stock de dette du Département, le montant restant disponible pour des subventions d'investissement s'élève à 48,7M€.

| <b>DEPENSES</b>  |                |
|--|----------------|
| <b>Total des investissements opérationnels possibles</b> | <b>122,7M€</b> |
| Maîtrise d'ouvrage (MOA)                                 | 64,3M€         |
| Subventions d'investissement                             | 48,7M€         |
| <i>dont subventions « affectées »</i>                    | <i>23,0M€</i>  |
| <i>dont disponible pour autres subventions</i>           | <i>25,7M€</i>  |
| Autres dépenses contraintes                              | 9,7M€          |

Parmi les 48,7M€ de subventions d'investissement, 23M€ sont déjà affectés (12,5M€ pour l'habitat, 9M€ pour le TGV, 0,6M€ pour le domaine économique et 0,9M€ de subventions diverses).

Les 25,7M€ pour les autres subventions sont destinés à honorer le paiement de subventions d'investissement déjà votées par le Département, notamment celles relevant des contrats de territoire. Pour permettre une gestion optimisée du paiement des subventions, il y a lieu d'assurer une fongibilité maximale, pendant l'année, entre les différentes politiques, ce qui

permet une priorisation en fonction par exemple de l'ancienneté du dossier, de la situation financière du tiers, des autres financements déjà perçus de la part du Département au cours de l'année.

Les crédits ne sont donc pas « affectés » ou ventilés entre les différentes politiques au stade du BP mais inscrits en totalité en un seul endroit, à la Direction des Finances et de la Commande Publique. Comme pour toutes les autres dépenses, l'Exécutif de la collectivité rendra compte de l'utilisation de ces crédits lors des décisions modificatives et dans le compte administratif.

### **3. Orientations pour la gestion budgétaire courant 2016**

Afin de pouvoir dégager des marges de manœuvre budgétaires lors des prochaines années, il est indispensable de conserver un maximum de moyens à la liquidation d'engagements antérieurs et de ne prendre de nouveaux engagements que de façon extrêmement limitée.

## **II- Présentation succincte des grandes masses budgétaires de la section d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont détaillées de manière plus précise dans le rapport BP Synthèse.

Le Département a fait le choix de stabiliser son stock de dette à son niveau de fin 2015 (714,5M€). Pour cela, les emprunts réalisés au cours de l'exercice 2016 seront limités au maximum au montant du remboursement du capital de la dette.

Pour l'exercice 2016 le budget primitif (BP) 2016 proposé pour la section d'investissement est le suivant :

| <b>DEPENSES REELLES</b>                                  |                |
|--|----------------|
| Maîtrise d'ouvrage (MOA)                                 | 64,3M€         |
| Subventions et autres dépenses d'investissement hors MOA | 32,7M€         |
| Subventions non affectées par politique au stade du BP   | 25,7M€         |
| <b>TOTAL hors dette</b>                                  | <b>122,7M€</b> |
| Remboursement du capital de la dette                     | 68,3M€         |
| Lignes de trésorerie                                     | 20,0M€         |
| Refinancement de la dette                                | 20,0M€         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>231,0M€</b> |

| <b>RECETTES REELLES</b>                         |                |
|---|----------------|
| Dotation globale d'équipement (DGE)             | 0,5M€          |
| FCTVA   | 9,0M€          |
| Recouvrement des créances                       | 8,3M€          |
| Autres recettes                                 | 20,6M€         |
| <b>TOTAL hors épargne brute et hors emprunt</b> | <b>38,4M€</b>  |
| Épargne brute                                   | 84,3M€         |
| <b>TOTAL hors emprunt</b>                       | <b>122,7M€</b> |
| Appel à l'emprunt                               | 68,3M€         |
| Lignes de trésorerie                            | 20,0M€         |
| Refinancement de la dette                       | 20,0M€         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>231M€</b>   |

## **1. La maîtrise d'ouvrage**

Les dépenses de maîtrise d'ouvrage proposées au BP 2016 s'élèvent à 64,3M€ et représentent 52,4% des crédits d'investissement. Elles diminuent de plus de 16% par rapport au BP 2015 où elles atteignaient 76,9M€.

| <b>MOA</b>   |               |
|--------------|---------------|
| Routes       | 30,2M€        |
| Collèges     | 24,4M€        |
| Bâtiments    | 6,0M€         |
| Divers       | 3,7M€         |
| <b>TOTAL</b> | <b>64,3M€</b> |

L'affectation des crédits est détaillée dans les rapports budgétaires par politique.

## **2. Les dépenses d'investissement (subventions et avances remboursables) hors maîtrise d'ouvrage affectées au BP**

Les dépenses d'investissement hors maîtrise d'ouvrage (subventions et avances remboursables) qui sont affectées directement au BP représentent 32,7M€ (23M€ de subventions et 9,7M€ d'autres dépenses contraintes). Il s'agit là de toutes les dépenses d'investissement, hors MOA ou emprunt, qui relèvent des obligations et priorités du Département.

Dans cette catégorie se trouve par conséquent le premier remboursement de 2,5M€ de l'avance du fonds de compensation de la TVA perçue en 2015 par le Département. 6,3M€ de crédits sont prévus pour le versement d'avances remboursables dans le cadre du développement des zones d'activités et PFDA et des engagements déjà pris envers Alsabail. Sont également inclus 9M€ pour honorer des versements à SNCF Réseaux pour le TGV ainsi que 14M€ pour la politique habitat, dont 12,5M€ pour des subventions d'investissement à destination de particuliers ou de bailleurs sociaux. Enfin, 0,9M€ sont consacrés à diverses subventions d'investissement dont 0,5M€ pour les collèges privés et 0,2M€ pour le très haut débit.

### **3. Les autres subventions d'investissement**

Elles sont inscrites à hauteur de 25,7M€.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental approuve les dispositions traduites dans le rapport budget primitif 2016 investissement.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY